



WINE BUSINESS SCHOOL

DOSSIER DE CANDIDATURE

BACHELOR COMMERCE & MARKETING VIN & SPIRITUEUX

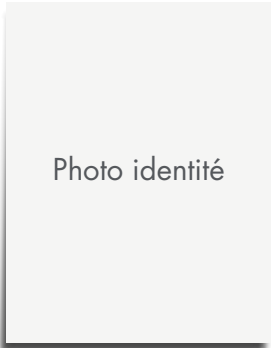


Photo identité

1^{ère} Année

2^{ème} Année

Bachelor

ETAT CIVIL

NOM **PRÉNOM**

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL @

TÉL. DOMICILE TÉL. MOBILE

NÉ(E) LE À PAYS

NATIONALITÉ N° DE SÉCURITÉ SOCIALE

PERMIS DE CONDUIRE OUI NON

QUEL(S) MOYEN(S) DE LOCOMOTION POSSÉDEZ-VOUS ?

SITUATION FAMILIALE

PÈRE

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

..... CODE POSTAL

VILLE

TÉL. DOMICILE

TÉL. MOBILE

COURRIEL : @

MÈRE

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

..... CODE POSTAL

VILLE

TÉL. DOMICILE

TÉL. MOBILE

COURRIEL : @

ETUDES & FORMATIONS

BACCALAURÉAT

SÉRIE ANNÉE MENTION

ETUDES SUPÉRIEURES

DIPLOME / SPÉCIALITÉ	ETABLISSEMENT	ANNÉE D'OBTENTION

LANGUES ETRANGERES ET NIVEAUX

ANGLAIS

AUTRES(S)

CONNAISSANCES BUREAUTIQUES ET INFORMATIQUES

.....

COMMENT AVEZ-VOUS EU CONNAISSANCE DE CETTE FORMATION ?

- Publicité Oui Non Si oui, quel média ?
- Forum ou Salon Oui Non Si oui, lequel ?
- Internet Oui Non
 Si oui, quels sites ? Ecole Bordelaise du Vin - Wine Business School
 Vitisphère Vitijob L'Etudiant Studyrama Kelfomation
 Autres
- Réseaux sociaux, si oui lesquels ? Facebook Twitter Autre

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

- 2 photos d'identité dont une agrafée à l'emplacement réservé
- 4 enveloppes timbrées et libellées à l'adresse du candidat dont 1 au format A4
- 1 chèque de 250 € pour frais d'inscription (encaissé après la notification d'admission)
- Photocopie du relevé de notes du baccalauréat (ou équivalent) ou des 3 derniers bulletins scolaires
- Photocopie des relevés de notes post-baccalauréat (BTS, IUT, licence, ...)
- Photocopie "Attestation de droit sécurité sociale"
- Photocopie carte d'identité ou acte de naissance pour les étrangers
- Curriculum Vitae et lettre de motivation

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ

DOSSIER À NOUS RETOURNER PAR COURRIER

Ecole Bordelaise du Vin • EBV Wine Business School

44 Allées de Tourny - 33000 Bordeaux - France

TARIF DES FORMATIONS

ANNÉE	TARIFS
1 ^{ÈRE} ANNÉE	6 690 €
2 ^{ÈME} ANNÉE	6 690 €
3 ^{ÈME} ANNÉE	7 390 €
Droits d'inscription	250 €

CHOIX DU MODE DE RÈGLEMENT

- Totalité :** à l'inscription, Juin ou Septembre
Echelonné : 3 fois (Septembre - Décembre - Mars)
 5 fois (Septembre - Novembre - Janvier - Mars - Mai)
 10 fois

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Toute inscription à l'EBV - Ecole Bordelaise du Vin - Wine Business School, est conditionnée à la présentation du dossier de candidature complet à télécharger ou à demander par courriel au passage des tests d'admission et aux entretiens de sélection destinés à apprécier le profil du candidat et sa motivation. Toute inscription est confirmée à délibération des résultats d'admission.

Aucune inscription définitive ne peut être enregistrée par téléphone, fax ou mail. Afin de garantir le sérieux des formations dispensées, la Direction se réserve le droit de refuser toute inscription en cas d'absence de motivation du candidat. Le choix du mode de règlement financier, en totalité ou par paiement échelonné (3, 5 ou 10 versements), est proposé lors de l'entretien préalable, puis confirmé lors de l'inscription définitive.

GARANTIES EBV ET CONDITIONS D'ANNULATION

L'EBV tient à apporter les garanties de remboursement suivantes :

- Toute inscription annulée 15 jours avant le début des cours est intégralement remboursée, déduction faite du montant des frais d'inscription.
- Toute inscription ne peut être annulée après le début des cours en cas de force majeure ou pour motifs légitimes et impérieux.
- Toute annulation d'inscription doit faire l'objet d'une notification écrite, datée et signée, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

La date de prise en compte de l'annulation est celle de la réception de la demande.

- Aucune annulation ne sera reçue par téléphone, fax ou mail.
- La non-présentation de l'étudiant le premier jour des cours ou une absence prolongée ne peuvent constituer une annulation réglementaire.
- Le remboursement de l'intégralité des sommes versées à l'EBV dégage l'École de toute responsabilité.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'EBV impose une obligation de présence aux cours et examens blancs afin de garantir le sérieux des formations dispensées. Toute absence doit être justifiée auprès de la Direction et/ou des responsables pédagogiques. Les étudiants sont tenus d'être respectueux des locaux de l'EBV et de la co-propriété. Les étudiants sont tenus de consulter sur place les ouvrages mis à leur disposition. Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 et à l'arrêté du 22 Janvier 2007 interdisant de fumer dans des lieux affectés à un usage collectif, y compris les endroits ouverts tels que les cours des établissements publics et privés

destinés à la formation, l'usage du tabac est strictement interdit dès l'entrée de l'immeuble. La Direction peut demander l'exclusion d'un étudiant, avec ou sans avertissement préalable, en cas de manquement grave ou répété aux règles de discipline et aux obligations de présence aux cours et examens. En cas d'exclusion, aucun remboursement des frais de scolarité ne sera effectué par l'EBV.

Ayant pris connaissance des conditions générales d'inscription, des garanties de remboursement et conditions d'annulation, et du règlement intérieur de l'École Bordelaise du Vin, je m'engage à prendre en charge en cas d'admission et selon les modalités choisies ci-dessus, les frais de scolarité de l'étudiant(e).

Le à

“Lu et approuvé” Signature du représentant légal

Signature de l'étudiant